



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, à 19h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Pierre BRETEAU.

**Etaient présents :**

Pierre BRETEAU, Laëtitia REMOISSENET, Éric DU MOTTAY, Liliane VINET, Nathalie PASQUET, Maxime GALLIER, Yves BIGOT, Jean-Louis BATAILLÉ, Philippe CHUBERRE, Jean-Christophe MÉLÉARD, Delphine AMELOT, Guillaume DE VERGIE, Frédérique ROUXEL, Émeline ROUX, Anca BABES, Anne-Cécile GAUTHIER, Mélanie SIMON, Myriam DELAUNAY, Laurène CHARDINNE DELISLE, Matthieu DEFRANCE

**Absent(s) excusé(s) :**

Christian MOREL (Mandataire Anca BABES), Jean-Yves GUYOT (Mandataire Éric DU MOTTAY), Jean-Claude JUGDÉ (Mandataire Maxime GALLIER), Christine DUCIEL (Mandataire Émeline ROUX), Florence BENOIST (Mandataire Delphine AMELOT), Jacques GREIVELDINGER (Mandataire Nathalie PASQUET), Flavie PLURIAU (Mandataire Frédérique ROUXEL), Romain MARINI (Mandataire Jean-Christophe MÉLÉARD)

Frédérique ROUXEL a été nommé(e) secrétaire de séance.

**N° V\_DEL\_2023\_081** **DOMAINE ET PATRIMOINE - LES JARDINS DE L'ILLE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA PMI (CONSEIL DÉPARTEMENTAL)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-29 ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du projet entre la commune de Saint-Grégoire et la Protection Maternelle Infantile (PMI) relevant du Conseil Départemental, il y a lieu de mettre des locaux communaux à disposition ;

**Chers collègues,**

Dans le cadre d'un projet d'accompagnement et de soutien à la parentalité élaboré par l'équipe municipale de Saint Grégoire, la ville met à disposition du Département pour le Centre Départemental d'Action Sociale de Saint Aubin d'Aubigné, des locaux situés dans le bâtiment du service communal de la Petite Enfance "Les Jardins de l'Ille" – rue Abbé Filaux - 35760 SAINT GREGOIRE, pour les consultations PMI.

Le projet précité a pour objet l'organisation de consultations/permanences de soutien et d'accompagnement à la parentalité par les professionnels du service PMI, à destination du public concerné.

Pour ce faire, il est mis à disposition des locaux conformément à la convention d'occupation du domaine public annexée à la présente délibération.

La convention d'occupation du domaine public fixe notamment :

- son objet : mise à disposition de locaux au sein de la crèche municipale "Les jardins de l'Ille" ;
- sa finalité : organisation de consultations relatives au soutien à la parentalité à destination du public concerné ;
- sa durée : 1 an à compter du 6 juillet 2023, renouvelable pour une même durée par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 5 ans ;
- ses dispositions financières : les locaux sont mis à disposition à titre gratuit.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

**1°/ D'APPROUVER** le partenariat avec la Protection maternelle infantile (PMI) et la mise à disposition de locaux communaux ;

**2°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'occupation du domaine public.

**VOTE : UNANIMITE**

**Fait à Saint-Grégoire le 26 juin 2023**

Le Maire,  
Pierre BRETEAU



Secrétaire de séance,  
Frédérique ROUXEL

